

Saskatchewan, l'Alberta, les territoires du Nord-Ouest et le territoire du Yukon. Ses opérations, pour l'année terminée le 30 septembre 1917, sont décrites dans le rapport du commissaire, du 1er novembre même année. Au 30 septembre 1917, ses effectifs comptaient 53 officiers, 603 sous-officiers et hommes et 675 chevaux, soit une diminution de 4 officiers, 137 sous-officiers et hommes et 129 chevaux, sur l'année précédente.

**27.—Effectifs et détachements de la Police montée du Nord-Ouest, au 30 septembre 1917.**

Rang.	Alberta	Saskatchewan.	Manitoba.	Manitoba septentrional.	Territoires du Nord-Ouest.	Territoire du Yukon.	Total.
Commissaire.....	-	1	-	-	-	-	1
Sous-commissaires.....	-	2	-	-	-	-	2
Surintendants.....	4	5	-	-	-	1	
Inspecteurs.....	14	17	1	1	2	2	37
Chirurgiens.....	1	1	-	-	-	-	2
Vétérinaires.....	-	1	-	-	-	-	1
Sergents d'état-major.....	19	26	1	-	1	5	52
Sergents.....	27	36	2	-	2	3	70
Caporaux.....	29	38	6	1	3	6	83
Constables.....	110	167	17	4	5	29	332
Constables spéciaux.....	33	29	-	-	2	2	66
<b>Total.....</b>	<b>237</b>	<b>323</b>	<b>27</b>	<b>6</b>	<b>15</b>	<b>48</b>	<b>656</b>
Chevaux.....	282	346	31	-	-	16	675
Chiens.....	11	-	-	-	33	28	72

**CRIMINALITÉ ET ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES.**

Les statistiques de la criminalité au Canada sont colligées et publiées annuellement par le Bureau Fédéral de la Statistique, en vertu de la Loi de la Statistique 1918 (8-9 Geo.V, chap. 43). Elles couvrent une période annuelle se terminant le 30 septembre et les plus récentes sont celles de l'année 1917; elles comportent deux grandes divisions; (1) les crimes et délits et (2) les contraventions, la première comprenant toutes les poursuites jugées par les magistrats de police et les cours criminelles, et la deuxième catégorie, les causes de minime importance soumises aux juges de paix, en vertu de la loi sur les procès sommaires.